



Erreur date fin de mise à disposition

Par carpediem15

Bonjour,

Je suis fonctionnaire territorial et je suis mise à disposition pour une association loi 1901. J'ai reçu aujourd'hui un RAR me notifiant ma fin de mise à disposition à compter du 31 avril 2023.

Je ne trouve pas cette date sur mon calendrier.

Quels sont les recours ?

Avec mes remerciements

Par AGeorges

Bonsoir Carpediem,

Un poisson d'avril, peut-être ? (à cause de votre pseudo)

La date avait peut-être été celle de fin mars ou fin mai et une personne inattentive a changé le mois ?

Une erreur ne donne pas de droits, il serait peut-être préférable que vous rejoigniez votre poste antérieur le 1er mai ! (c'est encore un poisson d'avril, un jour férié !).

Par yapasdequoi

Bonjour,

Demandez à l'émetteur du courrier une confirmation de la date.

On ne peut pas dire à sa place s'il s'agit du 31 mai ou du 30 avril...